



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2021-072

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires / Direction /

19-2021-10-01-00003 - Arrêté de subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires de la Corrèze (12 pages)	Page 3
19-2021-10-01-00004 - Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur (4 pages)	Page 16
19-2021-10-01-00005 - Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 21

Direction départementale des territoires /
Direction

19-2021-10-01-00003

Arrêté de subdélégation de signature de la
directrice départementale des territoires de la
Corrèze

Direction

**Arrêté de subdélégation de signature
de la directrice départementale des territoires de la Corrèze**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret INTA2020141D du 29 juillet 2020 portant nomination de M^{me} Salima SAA, en qualité de préfète de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-12-29-004 du 29/12/2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté n° INTA2008191A du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 26 mars 2020 portant nomination de M^{me} Marion SAADÉ, en qualité de directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-06-28-00009 du 28 juin 2021 donnant délégation de signature à M^{me} Marion SAADÉ chargée d'exercer les fonctions de directrice départementale des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et de ses compétences les décisions énumérées dans les annexes jointes au présent arrêté ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires de la Corrèze.

ARRÊTE

Article 1^{er} – En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 19-2021-06-28-00009 du 28 juin 2021 et dans la limite de l'article 2 du même arrêté, subdélégation de signature est donnée à M. François VERILHAC, directeur départemental adjoint des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes visés à l'annexe de l'arrêté susvisé, à l'exception des dossiers signalés par la directrice comme devant être signés par elle-même.

Article 2 – Dans la limite de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 19-2021-06-28-00009 du 28 juin 2021, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et adjoints, référents territoriaux, responsables de pôle et instructeurs désignés nominativement ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions, pour ce qui concerne les décisions précisées dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Direction		
Patrick Hannover	Réfèrent territorial secteur de Brive	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		d-chasse 4d22 et 4d23
Service environnement de la police de l'eau et des risques (SEPER)		
Chrystel Sgard	Cheffe de service	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-règlement local de publicité 3a1
		d-publicité, enseignes et pré-enseignes 3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-police de la navigation 4a (1 à 4)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 9)
		c-biodiversité 4c (1 à 6)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 7)
		g-risques 4g (1 à 4)
		h-feux 4h1

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Emmanuel Bestautte	Chef d'unité qualité et protection des milieux aquatiques	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-police de la navigation 4a (1 à 4)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 8)
Delphine Alunès	Cheffe d'unité gestion de la ressource et politique de l'eau	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 8)
Léane Javaloyes	Cheffe de l'unité biodiversité, chasse, pêche	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		c-biodiversité 4c (1 à 6)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 7)
	Chef(fe) d'unité risques et politique de l'eau	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		g-risques 4g (1 à 4)
		h-feux 4h1

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Service de l'économie agricole et forestière (SEAF)		
Laurence Vallée-Hans	Cheffe de service	<p style="text-align: center;">1 - Administration générale :</p> <p>a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p style="text-align: center;">5 - Économie agricole et Forêt :</p> <p>a-productions agricoles 5a (1 à 9)</p> <p>b-agri-environnement 5b (1 à 3)</p> <p>c-structures agricoles 5c (1 à 3)</p> <p>d-forêts 5d (1 à 9)</p> <p>e-développement rural 5e1,</p> <p>f-aides conjoncturelles 5f1</p> <p>g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5g1, 5g2</p> <p>h-plantations et cueillettes 5h1, 5h2</p>
Éric Delannoy	Adjoint à la cheffe de service et chef de l'unité orientation agricole	<p style="text-align: center;">1 - Administration générale :</p> <p>a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p style="text-align: center;">5 - Économie agricole et forestière:</p> <p>a-productions agricoles 5a (1 à 9)</p> <p>b-agri-environnement 5b (1 à 3)</p> <p>c-structures agricoles 5c (1 à 3)</p> <p>d-forêts 5d (1 à 9)</p> <p>e-développement rural 5e1</p> <p>f-aides conjoncturelles 5f1</p> <p>g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5g1, 5g2</p> <p>h-plantations et cueillettes 5h1, 5h2</p>

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Catherine Leyrat	Cheffe de l'unité contrôles, foncier agricole et forestier	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		5 – Économie agricole et forestière
		c-structures agricoles 5c2, 5c3h
Sylvie Charissoux	Cheffe d'unité production agricole et agro- environnement	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		5 - Économie agricole et forestière :
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
Jean Guillaume Codecco	Chef d'unité forêt filière bois	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		d-forêts 5d (1 à 8)
Jean Guillaumie	Adjoint au chef d'unité forêt filière bois	d-forêts 5d (1 à 8)
Service études et stratégies territoriales (ESTER)		
Étienne Brunet	Chef de service	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Florence Martin	Adjointe au chef de service et cheffe d'unité cohérence territoriale et études	<p>1 - Administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6</p>
Valérie Fontaneau	Cheffe d'unité urbanisme opérationnel	<p>1 - Administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6</p>
Françoise Mazerbourg	Adjointe au chef d'unité urbanisme opérationnel	<p>1 - Administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6</p>
Marie-Laure Tixeront	Responsable du centre instructeur ADS et suppléante responsable police de l'urbanisme	<p>1 - Administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6</p>

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Annie Tartarin	Responsable police de l'urbanisme et suppléante responsable du centre instructeur ADS	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5</p>
Christine Desarmenien	Responsable pôle juridique	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5</p>
Nathalie Boisserie	Responsable du centre instructeur fiscalité	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p>
Benoît Malepeyre	Responsable de l'animation fiscalité et suppléant de la responsable du centre instructeur	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p>
Thierry Peyrichoux	Chef d'unité planification	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1</p>

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Service habitat et territoires durables (SHTD)		
Armelle Le Brun	Cheffe de service	1 - Administration générale :
		a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12)
		b-amélioration de l'habitat 2b (2 à 6)
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5)
		f-conventionnement 2f1, 2f2
		g-action dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
		6 - Circulation routière - sécurité
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2		

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Coralie Poncet	Adjointe à la cheffe de service et cheffe d'unité transition et qualité de la construction	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12)
		b-amélioration de l'habitat 2b (2 à 6)
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e (1 à 5)
		f-conventionnement 2f1, 2f2
		g-action dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
		6 - Circulation routière - sécurité
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2		

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Alain Bordes	Chef d'unité territoire inclusif et mobilités	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
	Chef(fe) de projet stratégie territoriale, accessibilité et mobilité	3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
Magali Teyssandier	Cheffe de l'unité habitat et logement	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12)
		b-amélioration de l'habitat (hors ANAH) 2b (2 à 6)
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e2, 2e3
		f-conventionnement 2f1
		g-actions dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Bruno Noailhac	Chef de la mission éducation et sécurité routières	1 - administration générale
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11
		6 - Circulation routière - sécurité
		<i>a-circulation routière</i> 6a (1 à 4)
		<i>c-avis sur projet concernant le R.G.C.</i> 6c1, 6c2
		<i>d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière</i> 6d1, 6d2

Article 3 - Subdélégation est donnée aux cadres de permanences pour toute décision, notification et tout acte nécessaire en matière de circulation routière (astreintes de décisions) dans le cadre de leurs missions.

Article 4 - Les subdélégations de signature visées aux articles 2 et 3 qui précèdent ne s'appliquent pas :

- aux dossiers signalés expressément par la directrice départementale des territoires comme devant être signés par elle-même ;
- aux décisions relatives à des pénalités financières ressortant de régimes d'aide ;
- aux mises en demeure.

Article 5 - L'intérim des chefs de service (SEAF, SHTD, SEPER, ESTER) est assuré par leur adjoint ou un autre chef de service ou un chef d'unité désigné par décision du chef de service concerné. L'intérimaire bénéficie des délégations de signature du chef de service titulaire.

Article 6 - L'arrêté de subdélégation de signature n° 019-2021-09-07-00001 du 07 septembre 2021 est abrogé.

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 8 - La directrice départementale des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **01 OCT. 2021**

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires


Marion SAADE

01 OCT 2021

Direction départementale des territoires /
Direction

19-2021-10-01-00004

Décision de subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence de pouvoir
adjudicateur

Direction

**Décision de subdélégation de signature pour l'exercice
de la compétence de pouvoir adjudicateur**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu de décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral du n° 19-2020-12-29-004 du 29/12/2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu le décret INTA2020141D du 29 juillet 2020 portant nomination de M^{me} Salima SAA, en qualité de préfète de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-08-24-031 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M^{me} Marion SAADÉ, directrice départementale des territoires de la Corrèze, pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur ;

décide :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée pour signer les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services ainsi que tous les actes relevant du pouvoir adjudicateur aux agents désignés et aux conditions indiquées en annexe 1.

Article 2 : La décision n° 19-2021-07-12-00001 du 12 juillet 2021 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur est abrogée.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance des intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et une copie sera adressée à la direction des finances publiques de la Corrèze. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Tulle, le **01 OCT. 2021**

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale,



Marion SAADÉ

Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature au titre de pouvoir adjudicateur

Service	Nom	Montant maximal d'une commande	Observations
Direction	François VERILHAC	Sans limitation	
SEPER	Chrystel SGARD	1 000 €	limité au BOP 113

Direction départementale des territoires /
Direction

19-2021-10-01-00005

Décision de subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence en matière
d'ordonnancement secondaire

Direction

**Décision de subdélégation de signature pour l'exercice
de la compétence en matière d'ordonnancement secondaire**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret INTA2020141D du 29 juillet 2020 portant nomination de M^{me} Salima SAA, en qualité de préfète de la Corrèze ; ;

Vu l'arrêté préfectoral du n° 19-2020-12-29-0004 du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-02-08-002 du 8 février 2021 portant délégation de signature à M^{me} Marion SAADÉ, directrice départementale des territoires de la Corrèze, en matière d'ordonnancement secondaire ;

décide

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à M. François VERILHAC, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 : Les agents suivants sont habilités à l'utilisation des applications **CHORUS** ou **interfacées CHORUS** dans les limites et le respect des règles d'utilisation de ces applications :

Service	Prénom Nom	Applications
ESTER	Nathalie Boisserie	ADS 2007
ESTER	Benoît Malepeyre	Chorus, ADS 2007

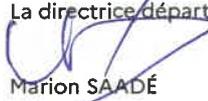
Service	Prénom Nom	Applications
SHTD	Armelle Le Brun	Galion
SHTD	Coralie Poncet	Galion
SHTD	Michelle Redondie	Galion

Article 3 : La décision de subdélégation de signature du 12 juillet 2021 est abrogée.

Tulle, le

01 OCT. 2021

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale,


Marion SAADÉ